



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité de l'environnement et du développement durable

Première session
29 septembre-1^{er} octobre 2004
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME: DOMAINES PRIORITAIRES À
INCLURE DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007**

(Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme quadriennal. Ce cadre stratégique comprendrait un premier volet: un plan-cadre, fixant les objectifs à long terme de l'Organisation, et un deuxième volet: un plan-programme biennal.

En vertu de ces nouvelles dispositions, le descriptif du prochain budget-programme (pour 2006-2007) reprendra les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès définis dans le plan-programme biennal.

Le présent document contient le plan-programme biennal des travaux de la CESAP pour la période 2006-2007, y compris les objectifs, les réalisations escomptées et les stratégies pour le sous-programme Environnement et développement durable. Le plan biennal s'inspire en grande mesure du projet de plan à moyen terme indicatif qui avait été approuvé par le Comité de la gestion de la mondialisation en novembre 2003. La Commission a approuvé à sa soixantième session, en avril 2004, le projet de cadre stratégique comprenant le plan-programme biennal proposé pour l'environnement et le développement durable. Le cadre, accompagné des commentaires formulés par la Commission, a ensuite été transmis au Secrétaire général. Le Comité du programme et de la coordination a adopté début juillet 2004 la version du cadre ci-jointe qui sera examinée à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le Sous-Comité est invité à examiner le présent document et à faire des suggestions quant aux domaines prioritaires à inclure dans le budget-programme pour 2006-2007. Les priorités devraient porter sur des produits et activités pouvant contribuer aux réalisations escomptées et à l'orientation stratégique fixée dans le sous-programme Environnement et développement durable.

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Objectif de l'organisation: Faciliter l'intégration des trois dimensions du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.	
Réalisations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités nationales à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes efficaces et sexospécifiques, en partenariat avec la société civile et le secteur privé, afin de renforcer la protection de l'environnement, la gestion des ressources énergétiques et la gestion des ressources en eau.	a) Augmentation du nombre de mesures prises pour promouvoir l'adoption au niveau national de politiques et programmes durables et sexospécifiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources énergétiques et de la gestion des ressources en eau.
b) Renforcement des capacités nationales aux fins de la coopération transfrontières et du suivi à l'échelon national des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux adoptés depuis 1992.	b) i) Augmentation du nombre de mesures prises pour resserrer la collaboration transfrontières en matière de développement durable. b) ii) Augmentation du nombre de mesures prises à l'échelon national pour améliorer les mécanismes de suivi du développement durable.

Stratégie

Ce sous-programme est du ressort de la Division de l'environnement et du développement durable. Il comprendra des projets sectoriels et des activités interdisciplinaires étroitement intégrées, qui seront mis en œuvre en collaboration avec d'autres divisions au titre des trois domaines thématiques: gestion de la mondialisation, réduction de la pauvreté et problèmes sociaux émergents.

Pour l'exécution du sous-programme, il est prévu de prendre les mesures suivantes:

a) Adopter des méthodes innovantes et pragmatiques pour organiser, à la demande des membres et membres associés, des activités de développement des capacités du secteur public et du secteur privé aux fins de la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux adoptés depuis 1992, et aux fins de l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

b) Agir de façon proactive pour promouvoir la concertation politique en vue de faciliter l'intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales aux plans et programmes généraux de développement et dans certains secteurs spécifiques tels que les ressources énergétiques et les ressources en eau;

c) Aider les membres et membres associés à suivre régulièrement l'évolution de la situation de l'environnement, à mettre en œuvre les accords mondiaux sur l'environnement et à publier les rapports qui sont attendus d'eux;

d) Promouvoir une participation accrue de toutes les parties prenantes aux processus régional et national de décision concernant le développement durable;

e) Appuyer les mécanismes mis en place par les États membres pour œuvrer à la coopération régionale et sous-régionale en matière de ressources énergétiques, de ressources en eau et de protection de l'environnement.

- - - - -